



Service État-Civil

Tél. : 04 79 65 17 71

Fax : 04 79 65 04 66

Courriel : etatscivil@mairie-lamotteservolex.fr

Légalisation de signature

C'est la certification d'une signature devant un Officier d'État Civil. Elle peut s'établir dans n'importe quelle mairie. La personne se présente munie d'une pièce d'identité, signe son document devant l'Officier d'État Civil qui authentifie sa signature.

Pour toute information complémentaire contacter Service État-Civil 04 79 65 17 71

Hôtel de Ville

B.P. 43 - 73292 La Motte-Servolex Cedex

Téléphone 04 79 65 17 70 - Télécopie 04 79 65 04 66

www.mairie-lamotteservolex.fr

courriel : ville@mairie-lamotteservolex.fr